



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **QUINZE FEVRIER**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **9 février 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

2024-10

Avenant n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°6 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds – Peintures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°6 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds – Peintures, à l'entreprise LARDY, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 129 252.09 € HT soit 155 102.51 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché,

Considérant que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°6 susvisé, telles que suit : rééquilibrage des surfaces des différentes cloisons suite aux remaniements des plans / Ajout de carrelage au rez-de-chaussée dans l'ensemble du hall,

Considérant que le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 induit une plus-value de + 7 359.73 € HT soit + 8 831.68 € TTC portant le montant du marché à 136 611.82 € HT soit 163 934.18 € TTC,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°6 pour un montant de + 7 359.73 € HT soit + 8 831.68 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240215-DE2024-10-DE
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception préfecture : 12/03/2024

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Catherine Dunaud-Marmoz", written in a cursive style.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :